



Rapport de l'atelier d'information et de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie



ATELIER D'INFORMATION ET DE VULGARISATION DU 5ème RAPPORT
FITI DE LA MAURITANIE Du 06 au 07 OCTOBRE 2025

Élaboré par :

Mr Sidi Mohamed NDEILLA, Chef Service Statistiques/DARH/MPIMP

08 Octobre 2025

Rapport de l'atelier d'information et de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie

L'atelier d'information et de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie s'est tenu du 06 au 07 octobre 2025 à Nouakchott en Mauritanie.

Cet atelier était organisé par l'ADEPA avec l'appui du Projet « regards croisés entre la pêche artisanale Mauritanie et France », appuyé par la région sud Provence, Alpes Côte d'Azur (PACA) en partenariat avec le CCFD-TS et collaboration avec la Direction de l'Aménagement des Ressources Halieutiques (DARH).

OBJECTIF GENERAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

Cet atelier a pour objectif général de mieux faire connaître aux acteurs de la pêche et autres parties concernées, la mise en œuvre de la Norme FiTI en Mauritanie.

Et pour objectifs spécifiques d'informer les participants sur la norme FiTI par rapport à son importance, ses exigences, de Vulgariser le 5ème rapport FiTI sur la base du support de vulgarisation produit et de recueillir les avis et les perceptions des participants.

Participants

L'atelier regroupait 40 participants des professionnels de la pêche, des membres du CIPCPC, de la DARH, de l'ADEPA et autres invités (Liste des participants en annexe).

Déroulement

La cérémonie d'ouverture a été commencée par un mot de Mr Abderrahmane Ahmed BOBA, le Coordinateur du Comité Interprofessionnel pour la Promotion de la Cogestion des Pêches en Mauritanie (CIPCPC), il a exprimé l'importance de cet atelier sur « l'information et la vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie » et félicité la Mauritanie d'avoir obtenu le Certificat de conformité au standard FiTI. Pour clôturer son mot introductif, il a tenu à remercier le Ministère de la pêche et magnifié la coopération de l'ADEPA pour son accompagnement constant pour appuyer la pêche artisanale en Afrique de l'ouest notamment la Mauritanie.

Prenant la parole à son tour, Mr Moussa MBENGUE, le Secrétaire Général Exécutif l'Association Ouest Africaine pour le Développement de la pêche artisanale (ADEPA), a remercié d'abord le SG du CIPCPC, les représentants du Ministère de la pêche, des infrastructures Maritimes et Portuaires et les participants membres du CIPCPC, pour les efforts d'organisation de cet atelier,

puis il a rappelé que l'ADEPA est une ONG ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale et ayant pour mission d'accompagner les organisations socio-professionnels de la PA pour leur permettre de disposer suffisamment de compétences.

Puis il a également rappelé que l'organisation de cet atelier d'information et de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie, était une proposition du Directeur de la DARH à l'époque dans le cadre du projet « regards croisés entre la pêche artisanale Mauritanie et France » tout mentionnant que la Mauritanie a connu beaucoup de progrès en matière de transparence et que certains acteurs ne sont pas suffisamment conscients de l'importance de la mise en œuvre des standards de la FiTI, et que c'est bien dans ce cadre que s'inscrit le présent atelier.

Dans son mot d'ouverture, le Directeur Adjoint de la DARH a souhaité la bienvenue aux participants et remercié l'ADEPA pour son appui, il a rappelé l'importance de l'atelier tout en mentionnant qu'il rentre dans le cadre l'initiative de vulgariser les normes FiTI. Il noté par la suite les progrès achevés par la Mauritanie dans le cadre du processus engagé depuis plus de dix ans et visant la conformité aux standards de la FiTI (statut dex pays engagé, pays candidat, la production des rapports et en fin deuxième pays au monde conforme au standard FiTI).

Il a également souligné l'importants de l'instauration de la transparence pour mieux asseoir une bonne gouvernance des pêches, ce qui implique la disponibilité d'informations fiables relatives au secteur de la pêche au profit de toutes les parties prenantes et le grand public.

En fin, il a déclaré ouvert l'atelier tout en souhaitant aux participants et organisateurs une bonne réussite de travaux.

Un tour de table a été fait pour permettre aux participants de se présenter.

La cérémonie d'ouverture a été suivie par des présentations diverses des experts de la DARH, de l'ADEPA et du CIPCPCM et des discussions diverses et riches relatives au contenu des présentations.

Présentation des TDR par le Secrétaire Exécutif de l'ADEPA :

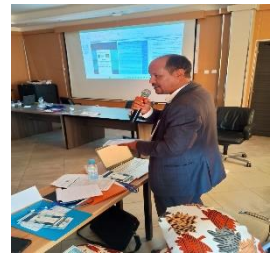
Cette présentation a été fait par Mr Moussa MBENGUE qui a mis l'accent sur les tdrs de l'atelier de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie et qui porte sur contexte de l'atelier, l'objectif général et les trois objectifs spécifiques, le déroulement de l'atelier en plus des activités réalisées dans le cadre du projet regards croisés pêche artisanale Mauritanie/France (visite d'échange CIPCPCM au Sénégal, participation CIPCPCM UNOC France et Accueil délégation PACA à NKT).

Présentation brève sur le CIPCPCM, sa mission, ses membres, ses réalisations phares par un représentant du CIPCPCM :

Le secrétaire Général du Comité Interprofessionnel pour la Promotion de Cogestion des Pêches en Mauritanie (CIPCMP) Mr IBA MAR DIAKHATE a présenté le Contexte de création du CIPCMP, son historique, sa composition, sa vision en tant que plateforme qui contribue à la promotion de la cogestion et le développement durable des pêches en Mauritanie. Il représente également un cadre de concertation inclusif, légitime, suffisamment représentatif des professionnels de la pêche, reconnu par l'Etat et qui participe à la bonne gouvernance des pêches à travers la cogestion des pêches en Mauritanie. En plus de ses missions, les réalisations phares, problèmes et perspectives ont été présentés.

Distribution du support de vulgarisation du 5ème rapport FiTI par la DARH :

Mr Sidi Mohamed NDEILLA, a fait une communication sur le support de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie en mettant en exergue les objectifs du 5ème rapport FiTI, les 12 Exigences de la transparence de la FiTI, les informations clés pour l'année 2023, les lois et règlements du secteur des pêches en 2023, le nombre de navires de pêche à grande échelle en 2023, le nombre de navires de pêche à petite échelle, les données sur les captures enregistrées en Tonnes, la quantité (en tonnes) de poissons débarquée en Mauritanie par segment, les paiements effectués par les navires de pêche à grande échelle en 2023 (en MRU), la répartition des captures totales de la pêche à grande échelle en fonction du pavillon (2023) et l'état de transparence.



Présentation d'une vidéo sur la FiTI par la DARH :



Les participants ont suivi une vidéo sur la mise en œuvre de l'initiative de la FiTI réalisé par le GNM, récapitulant les activités de la GNM (Groupe National Multipartite) et les processus d'adhésion de la Mauritanie à la FiTI.

SYNTHESE DE LA 1ere JOURNEE DE L'ATELIER

Mr Iba Mar DIAKHATE a présenté le synthé de la première journée de l'atelier à savoir les mots d'allocution des représentants du CIPCMP, l'ADEPA et le Ministère de la pêche en plus le contenu des présentations sur le TDR, CIPCMP, le support, le vidéo et les discussions.

Présentation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie :

Cette présentation a été réalisé par Mr Lamine Camara, le Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques (DARH) au MPIMP et le Secrétaire Exécutif du GNM. Il a mis l'accent sur le contenu du rapport à travers le 12 standards de la FiTI, le Registre public des lois, des règlements et des documents politiques officiels relatifs à la pêche nationale, les régimes fonciers des pêches, les accords d'accès à la pêche étrangère, l'état des stocks halieutiques, la

pêche à grande échelle, la Pêche à petite échelle, l'Application de la réglementation des pêches, les normes du travail, les subventions à la pêche, la Propriété effective, le niveau d'exécution des recommandations et les prochaines étapes du processus.

Présentation sur le Groupe National Multipartite (GNM) :

Cette présentation a été faite par Mr Sidi Mohamed NDEILLA sur le Groupe National Multipartite (GNM) qui a pour but d'accompagner le processus international de mise en œuvre de l'Initiative de Transparence dans la Pêche, FiTI dans le cadre d'une approche participative. Le GNM vise à promouvoir la transparence dans le secteur de la pêche, conformément à l'arrêté conjoint (n° 115 MEF/MPEM, en date du 23-07-2017) en vigueur. En plus de son président, le GNM est composé de représentants de l'administration, du secteur privé de la pêche et de la société civile. Le nombre de ses membres est fixée à 15 membres + 5 observateurs.

Suite à ces différentes présentations, les discussions se sont focalisées sur les points suivants :

- Les garanties d'une transparence continue dans le secteur de la pêche
- Les campagnes de sensibilisation sur FiTI par le CIPCPM à l'intérieur du pays
- Les rôles des acteurs professionnels pour l'amélioration de la transparence
- Les atouts de la FiTI
- L'application de l'arrêté sur le mareyage
- L'implication des femmes dans les réunions
- Identification des pirogues comme problème posé



Principaux résultats

- ❖ Les participants ont manifesté une forte adhésion aux principes de la FiTI et reconnu les progrès accomplis par la Mauritanie ;
- ❖ Les discussions ont permis de clarifier plusieurs aspects techniques du rapport, notamment la disponibilité des données sur les pêches artisanales et industrielles ;
- ❖ La création de confiance entre l'administration et les professionnels
- ❖ Des recommandations pratiques ont été formulées pour renforcer la collaboration entre l'administration et CIPCPM
- ❖ Intégration dans le GNM et le CCNADP un représentant du CIPCPM
- ❖ Formulation par le CIPCPM d'une demande adressée au président du GNM pour solliciter son intégration dans le GNM.
- ❖ Organiser des ateliers similaires pour toucher les acteurs de terrain ;

Évaluation et clôture

L'évaluation participative de l'atelier d'information et de vulgarisation du 5ème rapport FiTI de la Mauritanie a révélé un **haut niveau de satisfaction** des participants concernant :

- ❖ La pertinence du thème « 'information et de vulgarisation du 5ème rapport Fiti de la Mauritanie »
- ❖ La qualité des interventions,
- ❖ La disponibilité et les réponses de l'administration au cours de l'atelier
- ❖ Et l'organisation logistique de l'atelier, et la transperce de l'ADEPA pour le choix des participants.

Annexes Programme détaillé de l'atelier

1. Liste des participants
2. Présentations PowerPoint
3. Photos de l'atelier

**LISTE DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE
VULGARISATION DU RAPPORT FiTI DE LA MAURITANIE**
06 au 07 octobre 2025, Nouakchott Hôtel, Mauritanie

N°	MOMS PRENOMS	STRUCTURES
01	Ahmed KHALIFA	CIPCPM
02	Abderrahmane Ahmed BOBA	CIPCPM
03	Iba Mar DIAKHATE	CIPCPM
04	Bezid O. MBOIRIK	CIPCPM
05	Ahmed Salem SALECK	CIPCPM
06	Med Lemine ALY	CIPCPM
07	Abderrahmane CHEVIF	CIPCPM
08	Lala Souleymane HAIDARA	CIPCPM
09	Dah O. ZEIDANE	CIPCPM
10	Rokhaya MBODJ	CIPCPM
11	Aicha Mint BEZEID	CIPCPM
12	Mahmoud HOULAM	CIPCPM
13	Fatimetou Mint MOHAMED	CIPCPM
14	Cheikhna ALEYA	CIPCPM
15	Bilaly Silama MATAALA	CIPCPM
16	Yacoub MOHAMED	CIPCPM
17	Aissatou GAYE	CIPCPM
18	Mohamed El LELLA	CIPCPM
19	Bolo GUEYE	CIPCPM
20	Famata FALL	CIPCPM
21	Kadjata SY	CIPCPM
22	Aissata Saidou SOW	CIPCPM
23	Ely MOHAMED	CIPCPM
24	Mohamed Ould SABAR	CIPCPM
25	Mohamed Lemine MAHMOUD	CIPCPM
26	Ahmed Hadjiretou BOYE	CIPCPM
27	Ahmed Ahamed LEBEID	CIPCPM
28	Ablaye SALL	CIPCPM
29	Ibrahima SALL	CIPCPM
30	Aissata NIANG	CIPCPM
31	Mathourin DIENG	CIPCPM
32	Ibrahima BA	CIPCPM
33	Raghiya Kao ZEKARIYA	CIPCPM
34	Massouda Mint MBARECK	CIPCPM
35	Cire CAMARA	Cabinet MPIMP
36	Fatimetou Mahmoud BRAHIM	DARH
37	Lamine CAMARA	DARH
38	Sidi Mouhamed NDEILLA	DARH/Facilitateur
39	Moussa MBENGUE	Secrétaire Exécutif ADEPA
40	Samba SECK	RAF ADEPA

Annexe 2 :

Présentation de TDR de l'atelier

Projet « Regards croisés sur la Pêche artisanale Mauritanie/France »

TDR DE L'ATELIER DE VULGARISATION DU 5ème RAPPORT FiTI DE LA MAURITANIE
06 au 07 octobre 2025 ,
Nouakchott Hôtel ,
Mauritanie

Moussa MBENGUE
Secrétaire Exécutif ADEPA

I. CONTEXTE DE L'ATELIER

Secteur des pêches et de l'Economie maritime en Mauritanie: pilier important de l'économie nationale

Surpêche sur certaines espèces d'intérêt commercial :sérieuse menace sur la durabilité du secteur

Réformes majeures engagée par la Mauritanie pour promouvoir la durabilité de la pêche pour les générations présentes et futures

Promotion de **la transparence** , le renforcement de la **collaboration** institutionnelle, la **concertation**, le **dialogue social** et la **cogestion** (surveillance participative, gestion des Ports de Débarquement Aménagés (PDA) et des Ports de Débarquements intégrés (PDI).

la publication d'informations crédibles, complètes et accessibles aux Parties prenantes demeure la **clef de voûte** pour réussir une **gestion transparente et participative** du secteur des pêches.

Avancées significatives en matière de **bonne gouvernance** des pêches avec notamment l'adhésion de la Mauritanie à la **FiTI qui est à son 5ème rapport**

Nécessité de **diffusion et vulgarisation des rapports FiTI** pour informer de l'état de mise en œuvre de la Norme FiTI en Mauritanie

Organisation d'un **atelier d'information et de vulgarisation du rapport FiTI** en collaboration avec la DARH et le CIPCPM dans le cadre du projet « *regards croisés entre la pêche artisanale Mauritanie et France* »

II. OBJECTIFS

→Objectif général

Mieux faire connaître aux acteurs de la pêche et autres parties concernées la mise en œuvre de la Norme FiTI en Mauritanie

OS1. Informer les participants sur la norme FiTI par rapport à son importance, ses exigences, son processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

OS2. Vulgariser le 5ème rapport FiTI sur la base du support de vulgarisation produit notamment les **progrès phares** enregistrés dans la mise en œuvre de la norme FiTI mais aussi **les défis** à relever.

OS3. Recueillir les avis et les **perceptions** des participants

III. DEROULEMENT DE L'ATELIER

- 1.Cérémonie d'ouverture
- 2.Présentation des participants, attentes et intentions.
- 3.Présentation sur le CIPCPM
- 4.Présentations sur la FiTI (support de vulgarisation, 5ème rapport FiTI, vidéo, GNM) par la DARH
- 5.Echanges et discussions
- 6.Synthèse
- 7.Cérémonie de **clôture** de la visite d'échanges

ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET « Regards croisés Pêche artisanale Mauritanie/France »



ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET « Regards croisés Pêche artisanale Mauritanie/France »



ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET « Regards croisés Pêche artisanale Mauritanie/France »



MERCI DE VOTRE ATTENTION



PRESENTATION DU CIPCPM



PROJET « REGARDS CROISÉS SUR LA PÊCHE ARTISANALE MAURITANIE/FRANCE »

ATELIER D'INFORMATION ET DE VULGARISATION DU 5eme RAPPORT FITI DE LA MAURITANIE

Présentation introductive sur le CIPCPM

NOUACHOTT HOTEL 06 AU 07 OCTOBRE 2025

PRESENTATION IBAMAR DIAKHATE


SOMMAIRE

- I CRÉATION**
 - 1.1 contexte de création
 - 1.2 initiateur membres fondateurs
 - 1.3 partenaire d'appui et projet GOUV OPPA
 - 1.4 mission
 - 1.5 mission
 - 1.6 membres
- II STRUCTURES ET GOUVERNANCE**
 - 2/1 organes (AG, bureau, Coordination zonale)
- III REALISATIONS PHARES**
- IV PROBLEMES ET PERSPECTIVES**




1.1 Contexte de création

- Difficultés de créer une visibilité pour les OSP
- Certains corps de métiers étaient masqués et se sentaient marginalisés
- Une raréfaction des ressources halieutiques
- Des problèmes d'ordre organisationnel a la base
- Position concurrentielle entre les OSP
- Le ministère avait plusieurs interlocuteurs




1.1 Contexte de création

- le 11 octobre 2017**
- Création du de cogestion des pêches de Nouakchott avec l'appui de ADEPA dans le cadre du projet GOUV- OPPA Appuyé par la MAVA et le PRCM




1.1 Contexte de création

- atelier de diagnostic participatif , organisationnel et institutionnel du Comité avec la participation de 18 représentants des organisations membres;
- 1 Plan stratégique opérationnel triennal budgétisé
- 1 Plan stratégique opérationnel triennal budgétisé



1.1 Contexte de création

- Organisation assemblée générale du CCDPN (novembre 2023) Appuyé par ADEPA dans le cadre du projet;
- « Appui à la mobilisation et à la participation du Comité de cogestion Des pêches de Nouakchott à la gouvernance des pêches en Mauritanie » financé par MANOS-UNIDAS,



1.1 Contexte de création

- Le comite de cogestion des pêches de Nouakchott devient le comité interprofessionnel pour la promotion de la cogestion en Mauritanie.



II. Les Membres du bureau du comité et leur fonction

NOMS ET PRENOMS	FONCTION
ABDOUL KARIM DIEYE	COORDINATEUR
AHMED KHALIFA	1 ^{er} VICE COORDINATEUR
ABDARAHMANE AHMED BOWBA	2 ^e VICE COORDINATEUR
IBA MAR DIAKHATE	SECRETARE GENERAL
BEZEID O' MBOIRIK	ADJT SECRETARE GENERAL
AHMED SALEM SALECK	TRESORIER GENERAL
MOHAMED LEMINE ALY	ADJ TRESORIER GENERAL
ABDERRAHMANE CHEVIF	CHARGE DE COMMUNICATION
THIERNO OUSMANE SY	CHAGE DES QUESTIONS GENRE EQUITE ET ENVIRONNEMENT
MOHAMED YAHYA / HADJ BRAHIM	CHARGE DES AFFAIRES JURIDIQUES
MATHURIN DIENG	FACILITATEUR CHARGE DE SUIVI ET EVALUATION
AICHA MINT BEZEID remplacée par Laila souleymane	POTE COMMISSION DES FEMMES

II. Les Membres du bureau du comité et leur fonction

Les coordinateurs de Zones

NOMS ET PRENOMS	FONCTION
DAH ZEIDANE	COORDINATEUR Zone Imraguen
ROKHAYA MBODJ	COORDINATRICE CENTRE
IBRAHIMA SARR	COORDINATEUR SUD
ELY CHEIKH	COORDINATEUR NOUADHIBOU
CHEIGHALY O/ MOHAMED REMPLACÉ PAR OULD SABAR	COORDINATEUR PECHE CONTINENTAL

LA VISION DU COMITÉ :

- ❑ Une plateforme qui contribue à la promotion de la cogestion et le développement durable des pêches en Mauritanie;
- ❑ Un cadre de concertation inclusif, légitime, suffisamment représentatif des professionnels de la pêche et reconnu par l'Etat et qui participe à la bonne gouvernance des pêches à travers la cogestion des pêches en Mauritanie ;

Structuration et gouvernance

Principes et valeurs

- ❑ Respect mutuel ;
- ❑ Confiance mutuelle ;
- ❑ Démocratie interne ;
- ❑ Transparence ;
- ❑ Volontariat ;
- ❑ Solidarité;
- ❑ engagement.

La mission du comité:

- ❑ Contribuer à la bonne gouvernance des pêches à travers la promotion de la cogestion en Mauritanie pour une durabilité du secteur halieutique; ;
- ❑ Accompagner , renforcer les professionnels de la pêche artisanale et côtière de la Mauritanie en vue de leur permettre de mieux participer à la bonne gouvernance et au développement de la pêche;

REALISATIONS PHARES

Projet: **MANOS UNIDAS**

- Atelier de formation sur la gestion des organisations et des nouveaux membres du bureau du CIPCPM avec 22 bénéficiaires;
- Atelier d'identification des mesures de gestion ressources halieutiques en collaboration avec MPEM (DARE) avec 18 participants;
- L'initiative de promotion de transparence par la vulgarisation du FITI en Mauritanie ;(sensibilisation avec flyers , vidéo, etc.
- Participation au voyage d' échanges sur la cogestion des pêches en faveur du cipcpm (09 bénéficiaires),

Vulgarisation fiti port TANIT



REALISATIONS PHARES

Projet: **MANOS UNIDAS**

- ❑ Atelier de deux jours de plaidoyer pour un meilleur positionnement des femmes de la pêche artisanale dans la Gouvernance des Pêches en Mauritanie; (un message de plaidoyer des femmes de la PA est produit et publié)

Impact du projet MANOS UNIDAS appui a la mobilisation et a la participation du cipcpm dans la gouvernance des pêches

- la mutation du comité de cogestion des pêches de Nouakchott au Comité interprofessionnel CIPCPM
- L'adoption des textes du Comité;
- L'élection du bureau de la Coordination Nationale
- Mise en place d'une innovation avec un partenariat CIPCPM/Administration des pêches a travers DARE
- La situation des femmes de la pêche artisanale en Mauritanie est connue

Impact du projet appui a la mobilisation et a la participation du cipcpm dans la gouvernance des pêches

- ❑ Un message de plaidoyer pour un meilleur positionnement des femmes de la pêche artisanale dans la Gouvernance des Pêches en Mauritanie est rédigé et diffusé



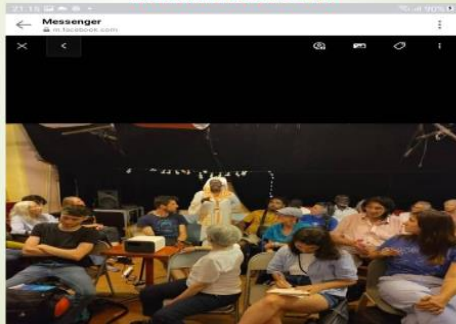
REALISATIONS PHARES

DANS LE CADRE DU PROJET APPUI A LA MOBILISATION ET A LA PARTICIPATION DU CIPCPM LA GOUVERNANCE DES PÊCHES

❖ En 2023

- Participation atelier de diagnostic participatif , organisationnel et institutionnel du Comité avec la participation de 18 représentants des organisations membres;
- Tenue de l'AG du Comité avec une présence effective de plus de 40 représentant des organisations membres;

Projet regards croisés sur la pêche artisanale MAURITANIE /France appuyé par la région sud Provence , Alpes cote d'Azur (PACA) en partenariat avec CCFD-Ts facilitation de ADEPA



- **Projet regards croisés sur la pêche artisanale MAURITANIE /France appuyé par la région sud Provence , Alpes cote d'Azur (PACA) en partenariat avec CCFD-Ts facilitation de ADEPA**
- **Participation au forum l'UNOC**
- **a NICE;(trois membres**
- **ont représenté le CIPCPM.**



Impact de la mission a NICE

- ❑ **Une communication sur l'initiative du CIPCPM en Mauritanie;**
- ❑ **Une visibilité à l'internationale;**
- ❑ **Rapprochement institutionnel avec les institutions étrangères ;**
- ❑ **Renforcement de la crédibilité du comité dans le cercle de la société civile de la pêche mauritanienne, régionale et internationale;**

Impact de la mission a NICE

- ❑ **Renforcement des compétences des participants et expérience de voyage dans les pays du nord ;**
- ❑ **Des plaidoyers sur la bonne gestion et durable des ressources et la meilleure condition de vie des populations de la pêche ;**



blue ventures beyond conservation
VISITE D'ÉCHANGES DES PARTENAIRES LOCAUX MEMBRES DE LA COALITION RÉGIONALE DE PLAIDOYER EN AFRIQUE DE L'OUEST
Organisé par Blue Ventures

27 au 31 mai 2025

- **Suite de la visite de la coordinatrice de Blue-ventures Afrique**
- ❑ **Trois membres du CIPCPM ont participe (plan de plaidoyer fiti pour majeure partie des partenaires)**



ORGANISATION DUNE Journée de restitution novembre 2023 AOUT 2025 30 aout 2025 au CQFMP

- **Toutes les organisations membres ont participé avec leurs présidents soit national soit de section),**
- **Un représentant du ministère**
- **Le directeur CQFMP et équipe**
- **Un représentant de la garde cote**



IV PROBLEMES ET PERSPECTIVES

- ❑ **Ce comité a enregistré des acquis importants et crée des dynamiques intéressantes (s'accepter, se respecter, travailler en synergie);**
- ❑ **Néanmoins, il souffre d'un manque de reconnaissance en tant que représentant légitime des Professionnels de la pêche de la part de l'Etat.**

PERSPECTIVES

- **Renforcer d'avantage les compétences du CIPCPM pour mieux jouer son rôle d'acteurs de coordination pour une meilleure participation des acteurs à la gouvernance et au développement durable des pêches;**
- **Renforcement de la connaissance et de la représentativité du comité et sa contribution aux politiques publiques de pêches avec la pérennisation de l'initiative de la promotion de la transparence des pêches ;**
- **Initier des voyages d'études pour échanges d'expériences et la mise en réseaux des acteurs de la région pour une meilleure gouvernance**



Le CIPCPM vous dit Merci



Présentation du support de vulgarisation du 5ème rapport FiTI

Préparé par le
Groupe multipartite National
(GMN)

Vulgarisation du cinquième Rapport FiTI de la Mauritanie

12 Exigences de transparence de la FiTI

- B.1.1 Registre public des lois, règlements et documents officiels nationaux relatifs à la pêche.
- B.1.2 Résumé des lois et des décrets relatifs aux régimes fonciers relatifs à la pêche
- B.1.3 Publication de tous les Accords de pêche que la Mauritanie a signés avec des Etats étrangers.
- B.1.4 Publication des rapports nationaux existants sur l'état des ressources halieutiques.
- B.1.5 Informations relatives au secteur de la pêche à grande échelle [1] (Registre public en ligne des navires de pêche industrielle autorisés, informations sur leurs paiements et leurs captures enregistrées.
- B.1.6 Informations relatives au secteur de la pêche à petite échelle [2], y compris le nombre de pêcheurs, leurs captures et leurs transferts financiers à l'Etat en relation avec le droit d'accès.
- B.1.7 Informations relatives au secteur de la pêche post-capture et à la commercialisation des produits de pêche.
- B.1.8 Informations sur les efforts d'application de la loi, y compris une description des efforts déployés pour veiller au respect des lois de la part des pêcheurs ainsi que les montants perçus sur les infractions commises dans le secteur, le registre des infractions, etc.
- B.1.9 Informations sur les normes de travail dans le secteur des pêches.
- B.1.10 Informations relatives aux transferts financiers et aux subventions accordées par le Gouvernement au secteur de la pêche.
- B.1.11 Informations sur l'Aide officielle au développement consacrée aux projets du secteur public liés à la pêche et à la conservation du milieu marin.
- B.1.12 Informations sur l'état des lieux de la transparence de la Propriété effective dans le pays.

L'objectif de ce rapport est quadruple :

- ⇒ Résumer les PRINCIPALES INFORMATIONS SUR L'ETAT DU SECTEUR DE LA PECHE de la Mauritanie afin d'améliorer la compréhension et l'appréciation du public.
- ⇒ Évaluer le NIVEAU DE TRANSPARENCE de la Mauritanie par rapport aux 12 exigences du Standard FiTI
- ⇒ FOURNIR DES RECOMMANDATIONS aux autorités nationales de la Mauritanie sur la manière d'améliorer l'information dans le domaine public.
- ⇒ EXAMINER LES PROGRES réalisés par les autorités nationales de la Mauritanie dans la mise en œuvre des recommandations passées du Groupe multipartite National de la FiTI de la Mauritanie.

INFORMATIONS CLES POUR 2023:

Lois et règlements du secteur des pêches en 2023

Type de Lois et règlements	Rappel du nombre de textes en vigueur en 2022		Nombre de textes en vigueur en 2023	
	Total	Nombre pris en 2023	Total en 2022	Nombre en 2023
Ordonnance	1	0	1	1
Lois	1	0	1	1
Décrets	30	5	35	35
Arrêtés et Circulaires	76	7	83	83
TOTAL	108	12	120	120

Le secteur des pêches maritimes de la Mauritanie a été régi par 120 lois et règlements en 2023 dont 12 pris au cours de l'année. Le tableau 1

Il montre la répartition des lois et règlements en 2023

Registre des navires

Nombre de navires de pêche à grande échelle en 2023 :
295 navires Opérant dans le régime National
117 navires Opérant dans le régime Etranger

Nombre de navires de pêche à petite échelle ← 8430

Données sur les captures enregistrées en Tonnes

	2023	2022
Quantité totale de poisson capturée (tonnes)	869.345	980.976

Quantité (en tonnes) de poissons débarquée en Mauritanie par segment

Paiements effectués par les navires de pêche à grande échelle en 2023 (en MRU)

Navires opérant dans la ZEEEM	Paiements effectués pour les activités de la pêche	
	Rappel 2022	2023
Navires sous régime national	120.905.165	110.401.181
○ Navires mauritaniens battant pavillon mauritanien (y compris les navires mauritaniens de Fuzhou hongdang)	98.955.814	96.809.012
○ Navires étrangers battant pavillon étranger (navires affiliés chaque une)	21.949.351	13.592.169
Navires sous régime étranger	1.435.157.426	1.077.142.626
○ Accord UE	287.995.771	238.314.467
○ Convention libre thon, y compris Japon Tuna	77.468.740	58.178.325
○ Convention libre pélagique	1.069.692.915	780.649.834
TOTAL	1.556.062.591	1.187.543.807

Captures annuelles (tonnes) totales conservées enregistrées par les

2023 530.137

Répartition des captures totales de la pêche à grande

ETAT DE TRANSPARENCE


Les informations disponibles sont-elles publiées sur un site web gouvernemental et librement accessibles ?

2023	2022	2023	2022
👉	👉	👉	👉

Les informations publiées sont-elles considérées comme complètes par le GMN ?

2023	2022	2023	2022
👉	👉	👉	👉

Présentation du 5^{ème} rapport FiTI de la Mauritanie :



Atelier de vulgarisation 5^{ème} Rapport sur l'Initiative FiTI de la République Islamique de Mauritanie/ADEPA

Présenté par le Secrétariat National GNM/Mauritanie

Octobre 2025



Plan de la présentation



- Quelques chiffres clés du secteur des pêches:
- 5^{ème} Rapport FiTI-MR portant sur 2023
 - Evaluation de la transparence pour 12 exigences FiTI;
- Prochaines étapes



Contexte du secteur des pêches



- La Mauritanie est un pays côtier avec une façade maritime de plus de 720 km sur l'Atlantique;
- La pêche y contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté;
- Quelques chiffres clés sur le secteur des pêches:
- ✓ Potentiel halieutique estimé à 1,8 millions de tonnes par an
 - ✓ Biodiversité halieutique: Plus de 600 espèces y sont rencontrées et dont 200 sont commercialisables;
 - ✓ Le secteur contribue de 6 à 10% au PIB;
 - ✓ Crée plus de 60 000 emplois directs (plus de 240 000 emplois indirects selon GT/IMROP 2019);
 - ✓ Production en 2024: 1 005 304 tonnes toutes pêcheries confondues
 - ✓ Valeur globale des exportations 164,191 milliards de MRU en 2024 (contre 107,61 en 2023)



Contenu du 5^{ème} Rapport



Nous, membres du Groupe multipartite national de la FiTI de la Mauritanie, sommes très fiers de fournir au peuple mauritanien ainsi qu'à nos partenaires internationaux ce rapport de la Fisheries Transparency Initiative (FiTI). La Mauritanie a été un leader dans cette initiative depuis le début et ce cinquième rapport confirme l'engagement du pays pour une gestion ouverte et inclusive de la pêche et permet également d'apprécier ses progrès en matière de divulgation publique des informations sur le secteur des pêches au profit d'une gestion plus durable des pêches maritimes et du bien-être des citoyens et des entreprises qui dépendent de l'environnement marin.

—Groupe Multipartite national de la FiTI-Mauritanie



Contenu du 5^{ème} Rapport



Le Standard FiTI couvre douze (12) domaines thématiques de la gestion des pêches (également appelés exigences de transparence) et est applicable à tous les pays. La FiTI n'a pas pour but de remplacer ou de dupliquer les sites web gouvernementaux existants, mais plutôt de soutenir leur développement et leur maintenance.

- Résumé de l'année civile 2023 pour faciliter la compréhension du secteur des pêches
- Évalue la conformité par rapport aux 6 premières exigences du Standard FiTI.
- Fournit des recommandations pour améliorer la transparence
- Rapport approuvé collectivement par le Groupe Multipartite National (GMN).



Registre public des lois, règlements et documents politiques officiels relatifs à la pêche nationale



- Tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés) en vigueur pris en 2023 sont maintenant disponibles sur le site web dédié à la FiTI pour améliorer l'accessibilité des informations (<https://www.fiti-mauritanie.mr/2023-2/>)
- Certains textes réglementaires prévus par la loi n° 017-2015 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches maritimes et son décret d'application n'ont toujours pas été pris par les Autorités nationales. Il s'agit notamment des arrêtés précisant les conditions d'exercice de certains types de pêche (subsistance, scientifique et technique, exploratoire et sportive). Cependant, le GMN a expliqué que le Code de la pêche était en révision.



Régimes fonciers des pêches¹²



- Les différents types de pêche en Mauritanie sont définis par la Loi n° 017-2015 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches maritimes et le Décret n° 2015-159 du 01/10/15 portant application de la Loi n° 017-2015 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches maritimes, modifié par le Décret n° 2018-044 du 01 mars 2018, qui lui est publié sur le site du MPEM.
- Hormis quelques changements notés en 2023, les informations sur les régimes fonciers des pêches pour l'année civile 2023 sont les mêmes qu'en 2022 et ont été présentées en détail dans les rapports FITI précédents.



Accords d'accès à la pêche étrangère¹³



- En plus des Accords de pêche déjà publiés dans le site web dédié à la FITI, les prolongations, les renouvellements / protocoles d'accord et les révisions qui ont eu lieu en 2023 ont également été publiés sur le site gouvernemental dédié à la FITI : <http://www.fiti-mauritanie.mr>.
- Les navires de la société Fuzhou HongDong établie en Mauritanie dans le cadre d'une Convention d'établissement signée le 07 juin 2010 entre ladite société et le gouvernement mauritanien, sont mauritanisés et pêchent sous le pavillon mauritanien. Par conséquent, cet accord n'est pas classé comme un accord d'accès à la pêche étrangère.
- Il a été constaté qu'aucune évaluation d'accord de pêche n'a été menée par la Mauritanie pour l'année civile 2023.



L'état des stocks halieutiques (1/2)



Évaluation des stocks de démersaux

Sept (7) stocks sont surexploités	Octopus vulgaris (poulpe) ; Sepia spp. (seiches) ; Merluccius merluccius (stock du Maroc) ; Merluccius spp. (merlus) ; Argyrosomus regius (courbine) ; Brama brama (Brama) ; Epinephelus aeneus (thiof)
Cinq (5) stocks sont sous-exploités	Loligo vulgaris (calmar) ; Penaeus notialis (langoustino) ; Parapenaeus longirostris (gamba) ; Aristeus varidens (allistado) et Langouste rose (Palinurus mauritanicus) (stock de Mauritanie, Sénégal).



L'état des stocks halieutiques (2/2)



Évaluation des stocks de pélagiques

Quatre (4) stocks sont surexploités	Chinchard noir ; Sardine ronde (Sardinella aurita) ; Sardine plate (S. maderensis) et Bonga (Ethmalosa fimbriata).
Deux (2) stocks sont pleinement exploités	Maquereau ; Chinchard de l'Atlantique (Trachurus trachurus).
Un (1) stock est sous-exploité :	Sardine (Sardina pilchardus)



Pêche à grande échelle



- Ces informations sont publiées en ligne sur le site de FITI Mauritanie.
- Le GMN a constaté que malgré le fait que la RIM ne dispose toujours pas de Registre de navires de pêche à grande échelle conforme au Standard FITI, la feuille Excel qui devrait servir de base au développement du registre des navires s'est beaucoup améliorée en 2021, 2022 et 2023 par rapport aux informations requises par le Standard FITI B.1.5 pour l'enregistrement des navires. Cela dénote les efforts importants fournis par le pays pour avoir un registre des navires conforme au Standard FITI (section B.1.5).
- La recommandation du GMN exhortant le gouvernement à publier un Registre en ligne, à jour, de tous les navires de pêche à grande échelle, battant pavillon mauritanien ou étranger, autorisés à pêcher dans la ZEE, couvrant les 14 attributs du Standard FITI n'est pas encore complètement satisfaite.



Pêche à petite échelle



- Les Autorités nationales de la Mauritanie ont déjà publié des informations sur les captures enregistrées de la pêche à petite échelle sur le site web de l'IMROP. Les informations sur le nombre des navires, le nombre de pêcheurs sont publiées à travers les rapports de l'enquête cadre pour l'année 2023 sur le site de l'IMROP²⁹. Toutes ces informations sont désormais accessibles sur le site web gouvernemental suivant : <http://www.fiti-mauritanie.mr/normes-fiti>.
- Il n'existe pas d'évaluations ou d'audits actualisés des contributions économiques, sociales et de la sécurité alimentaire du secteur de la pêche à petite échelle en Mauritanie³⁰.



Secteur post-récolte et commerce du poisson



- Les informations sur les captures d'espèces halieutiques sont disponibles, accessibles et complètes. Elles sont publiées en ligne sur le site web du MPEM à travers les Rapports CTS.
- Le GMN n'a pas été en mesure de trouver des informations officielles et précises sur le nombre d'emplois à terre pour 2023.
- Les informations sur les salaires dans le secteur post-capture ne sont pas rassemblées et aucun rapport ou aucune étude n'a été publié à ce jour sur ce sujet



Application de la réglementation des pêches



- Les informations sur les activités de surveillance à terre et en mer sont bien documentées, précises et exhaustives.
- Aucun registre des condamnations pour des infractions majeures dans le secteur de la pêche n'a été produit par la GCM pour 2023.
- De même aucun chiffre n'a été donné sur les ressources humaines déployées par la GCM en 2023 pour assurer le respect de la réglementation. Aucun registre pour les infractions constatées et des sanctions infligées à l'issue des inspections et contrôle sanitaires n'a été produit.



Normes du travail



- La Direction régionale de l'AMAM et l'inspection régionale du travail de Nouadhibou ont traité 100 % des litiges portés à leur attention durant l'année civile 2022.
- Il existe un important arsenal juridique protégeant les marins. En effet, les normes du travail dans le secteur des pêches sont bien définies dans le Code de la Marine marchande (livre sur les gens de la mer et travail maritime), et la Convention collective du travail maritime de 2016 telle que modifiée en 2020.
- Le GMN, n'a pas été en mesure de trouver une stratégie nationale visant à faire respecter la législation sur les normes du travail dans le secteur de la pêche pour l'année civile 2022.
- Le GMN a constaté un écart entre le nombre d'infractions commises par des employeurs du secteur de la pêche fournies par les Autorités en 2024 (132) et celui mentionné dans le rapport 2022 (126). Cela est dû aux infractions non comptabilisées survenues lors de l'élaboration du rapport 2022.



Subventions à la pêche



- Le gouvernement a arrêté les subventions pêche depuis 2021. Un mécanisme de stabilisation des prix du carburant a été mis en place par la FNP sur la base d'une Convention d'atténuation du prix du carburant destiné à la pêche signée avec les Autorités concernées.
- Des informations supplémentaires sur les évaluations correspondantes, ne sont pas disponibles.
- Les informations sur les projets du secteur public liés à la pêche sont très peu visibles en Mauritanie. Il n'y a pratiquement aucune information sur les projets en cours de mise en œuvre sur les sites web du MPEM, et il n'existe aucune référence aux sites web des partenaires de financement ou de mise en œuvre.



Propriété effective



- Au niveau national, les débats portent principalement sur les sociétés mixtes dans le cadre du processus de mauritanisation des navires ou des usines de transformation de la pêche.
- Ces sociétés mixtes sont très controversées à cause de leur contribution à la surpêche, le manque à gagner pour l'État, les conflits avec les nationaux, etc.
- De façon spécifique, le GMN signale qu'il n'y a pas de registre des « propriétaires effectifs », ni pour les navires, ni pour les usines.
- L'incorporation de la propriété effective dans les déclarations des entreprises n'a été clarifiée par aucun texte en 2023.



Niveau d'exécution des recommandations



- Un aperçu détaillé de l'état de mise en œuvre de toutes les recommandations antérieures et actuelles figure à l'annexe D de la Section Détaillée du 5^{ème} Rapport FiTI 2023.
- L'objectif de la FiTI est d'aider les pays à améliorer leurs niveaux de transparence au fil du temps. En d'autres termes, la FiTI ne s'attend pas à ce que les pays disposent dès le départ de données complètes pour chaque exigence de transparence.
- Au contraire, les autorités publiques doivent divulguer les informations dont elles disposent et, en cas de lacunes importantes, elles doivent démontrer qu'elles se sont améliorées au fil du temps.



Prochaines étapes



- Réunion de partage du 5^{ème} rapport avec les PTFs bilatéraux et multilatéraux;
- Levée des observations pour garder la conformité;
- Elaboration du 6^{ème} rapport portant sur les informations de l'année civile 2024, avant la fin de l'année 2025



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Présentation sur le Groupe National Multipartite (GNM)

Groupe National Multipartite (GNM) FITI

Mr SIDI MOHAMED NDEILLA

FITI (Fisheries Transparency initiative)

« Initiative de transparence des pêches FITI est une initiative multipartite internationale qui vise à renforcer la transparence et la participation dans la pêche pour une gestion durable de pêche maritime »

➤ La FITI est basée sur deux fondements :

○ **Transparence :**

Au cœur de l'initiative se trouve le standard de la FITI, un accord qui recense les informations sur le secteur de la pêche que les autorités doivent publier. Le standard est composé de douze (12) exigences de transparence et s'applique à tous les pays membres.

○ **Participation :**

La FITI est fondée sur le principe de participation multi-acteurs (groupe GNM), ces groupes travaillent ensemble pour déterminer si les informations disponibles sont perçues comme étant accessibles et complètes pour effectuer des recommandations en vue d'améliorer les informations publiées par l'autorités du pays.

Groupe National Multipartite (GNM)

Le GNM, pour accompagner le processus international de mise en œuvre de l'Initiative de Transparence dans la Pêche, FITI, dans le cadre d'une approche participative. Le GNM vise à promouvoir la transparence dans le secteur de la pêche, conformément à l'arrêté conjoint en vigueur (n° 115 MEF/MpEM, en date du 23.07.2017).

Composition 1/3

En plus de son président, le GNM est composé de représentants de l'administration, du secteur privé de la pêche et de la société civile. Sa composition est fixée à 15 membres + 5 observateurs, repartis comme suit :

Au niveau de l'administration, 5 membres :

- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- Un représentant du Ministère des Pêches de l'Economie Maritime
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie
- Un représentant de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou

Composition 2/3

Au niveau du Secteur Privé de la pêche; 5 membres :

- Un représentant du secteur Artisanal,
- Un représentant des mareyeurs,
- Un représentant de l'armement,
- Un représentant des industriels,
- Un représentant des opérateurs étrangers installés en Mauritanie.

Au niveau des organisations de la société civile, 5 membres:

- Un représentant des ONGs actives dans le domaine de la pêche;
- Un représentant des syndicats de pêche,
- Un représentant du réseau des journalistes,
- Un représentant de l'ordre des Avocats,
- Un représentant de l'ordre des experts comptables

Composition 3/3

Les 5 observateurs sont:

- Le Président du Groupe des parlementaires pour la Pêche et l'Economie Maritime
- Le Président du Groupe des parlementaires pour l'Environnement
- Le Coordinateur du projet d'Appui à la pêche en Mauritanie
- Un expert de pêche
- Un représentant de l'Institut Mauritanien des Recherches océanographiques et de Pêche

Mission du GNM

Les principales missions du Groupe National Multipartite sont:

- Participer à l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de la FITI;
- Identifier et faire valider des propositions de mesures visant à améliorer la transparence dans le secteur des pêches ;
- Contribuer au renforcement du dialogue entre L'ensemble des parties prenantes dans sa bonne gouvernance du secteur des pêches en Mauritanie...
- La participation aux rencontres nationales et internationales de la FITI

ANNEXE 3 : PHOTOS DE L'ATELIER

